

**LA SAISIE DE PHENOMENES MIGRATOIRES PAR LES QUESTIONNAIRES
DE L'OBSERVATION PERMANENTE PILOTE AU NORD-CAMEROUN
PRESENTATION ET PROBLEME DE RELEVES**

par Patrick GUBRY

Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer Yaoundé

1. *Présentation*

Une Observation Permanente Pilote des faits démographiques (O.P.P.) s'est déroulée dans trois cantons de la République Unie du Cameroun de 1973 à 1974. Cette opération, s'inscrivant dans le cadre du projet UDEAC — Tchad, s'était fixée comme but principal l'étude des conditions techniques et matérielles de réalisation d'une enquête à passages répétés qualifiée d'Observation Permanente, destinée à suivre le recensement national et à déboucher sur l'amélioration de l'état-civil.

L'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer, en liaison avec la Direction de la Statistique du Cameroun, a pris en charge l'enquête portant sur le canton de Tchere (département du Diamaré), situé dans la province du Nord.

Le canton de Tchere, unité administrative de 4.000 habitants, s'étend sur trois massifs au contact des monts du Mandara et de la plaine du Diamaré, à une vingtaine de kilomètres au Nord-Ouest de la ville de Maroua. Il est peuplé de trois ethnies : Mofu, Guiziga (paléonigritiques) et Fulbé (peuls) qui parlent cinq langues différentes. Cette région a vu de tous temps des mouvements spatiaux de population. Il est très difficile de savoir si les clans qui détiennent la chefferie sur chaque massif ont été les premiers occupants des lieux. Actuellement, plus d'un homme sur cinq est né en dehors du village où il a été recensé (recherche de terres principalement). Pour les femmes ce sont plus de la moitié d'entre-elles qui résident dans un autre village que leur village d'origine (migrations matrimoniales induites, notamment par l'exogamie clanique et le petit nombre de clans présents dans certains villages). On assiste, en dehors des migrations définitives, à des déplacements saisonniers de durée variable (travailleurs agricoles allant s'embaucher en plaine et Fulbé emmenant leur troupeau aux confins du lac Tchad en saison sèche).

L'O.P.P. à Tchere s'est déroulée en trois passages espacés de six mois (juin 1973, décembre 1973, juin 1974).

Chaque passage a eu la même durée, la longueur plus réduite du questionnaire des passages successifs a été compensée par l'adjonction d'un questionnaire sur la fécondité totale au second passage et sur les migrations au troisième passage. Examinons comment les phénomènes migratoires ont été saisis par les divers types de questionnaires et les problèmes soulevés.

2. LE QUESTIONNAIRE DE L'INVENTAIRE INITIAL (I^o)

Il s'agit d'un questionnaire de ménage type recensement assez léger, avec cependant une partie rétrospective pour les naissances et décès Cf. Annexe 1). Sur ce questionnaire, trois colonnes (8, 9 et 10) intéressent directement les migrations, dont voici les consignes données aux enquêteurs :

— Colonne 8 : Lieu de naissance — pour les personnes nées au village inscrire Vil ; pour celles nées dans un village du canton de Tchere, noter ce village ; pour les autres, inscrire le village, le canton et le département du lieu de naissance (D pour Diamaré, M-W pour Margui-Wandala, le nom en clair pour les autres), sauf pour celles qui sont nées à l'étranger, auquel cas on notera uniquement le pays.

(Les questions 9 et 10 ne concernent que les personnes qui n'ont pas toujours vécu au village de leur résidence actuelle, pour les autres tirer un trait)

— Colonne 9 : Inscrire la date d'arrivée au village (année et si possible mois).

— Colonne 10 : * La dernière résidence : nom du village si celui-ci se trouve dans le canton de Tchere, le village avec le canton et le département ou le pays (si c'est à l'étranger) dans les autres cas.

calaire, comprenant, outre l'identification de l'individu, les renseignements suivants :

- colonne 1 : rang de la résidence (1, 2, 3, 4, 5... de haut en bas) ;
- colonne 2 : date de naissance ou d'arrivée ;
- colonne 3 : lieu de résidence (village) la dernière ligne remplie de chaque questionnaire ne l'est que jusqu'à la colonne 3 qui correspond au village de résidence actuel (VIL) ;
- colonne 4 : canton du lieu de résidence ;
- colonne 6 : motif du départ ;

Les motifs de départ ont été classés en trois groupes :

« MA » pour les migrations matrimoniales ; « IN » pour les migrations involontaires (personnes accompagnant le chef de ménage) ; pour tous les autres cas, le motif est indiqué en clair (la recherche de terres ou d'eau et des causes familiales — disputes — se rencontrent le plus souvent).

Pour remédier aux défauts constatés dans les relevés et pour permettre de préciser les renseignements recueillis auparavant sur les lieux de résidence, les enquêteurs ont été munis de cartes situant tous les chefs-lieux de cantons des départements du DIAMARE et du MARGUI-WANDALA (limitrophe) (1). Pour ce dernier, on dispose du dictionnaire des villages établi par l'ORSTOM qui comprend une carte situant tous les villages par canton, donc pas de problème. En revanche pour le département du DIAMARE, ce dictionnaire n'existe pas encore, ni rien qui puisse le remplacer, nous avons donc dû localiser tous les chefs-lieux de cantons sur une carte I.G.N. au 1/200.000^e. Tous les villages ne figurent pas sur cette carte ni les limites des cantons. La localisation de bons nombres de villages ne peut donc en l'absence de connaissances des enquêteurs, être qu'approximative, mais cette manière de procéder constitue un minimum indispensable à l'exploitation.

CONCLUSION

Plusieurs points, touchant à la saisie des phénomènes migratoires, sont apparus avec toute leur acuité dans cette observation permanente pilote, d'une part la nécessité impérative pour les enquêteurs de disposer de la liste des circonscriptions administratives que l'on veut exploiter, d'autre part l'importance des questions de définition :

— Définition de la notion de résidence. Dans le cas présent c'est une définition restrictive de la migration qui a prévalu. Ainsi, les déplacements temporaires ou saisonniers, ne seront pas inclus dans les migrations et ne seront pas saisis par les questions que nous venons d'évoquer mais, de manière plus indirecte, par l'absence ou la visite à l'un des passages, voire le statut dans la profession (une majorité des salariés sont des ouvriers agricoles travaillant en plaine à l'occasion).

— Définition également des unités de base en dehors desquelles il y a migration. Ici, c'est le village qui a été choisi. Ainsi une personne qui va d'un village à un autre est migrant, alors qu'une personne qui va d'un quartier à un autre ou d'un saré à un autre à l'intérieur du même village, même si le déplacement effectif est plus important n'est pas un migrant.

(1) C'est pour ces deux seuls départements que l'exploitation descendra jusqu'au niveau du canton. De toute manière, le nombre de personnes ayant résidé en dehors de ces deux départements est insignifiant.

ANNEXES

1. Rubriques du questionnaire du premier passage.
2. Questionnaire des passages successifs.
3. Questionnaire « migrations ».

1. *Rubriques du questionnaire du premier passage :*

- I. — Identification du questionnaire (...).
- II. — Questionnaire ménage

Y inscrire toute personne vivant habituellement dans le ménage, ou ayant couché la nuit dernière dans le ménage.

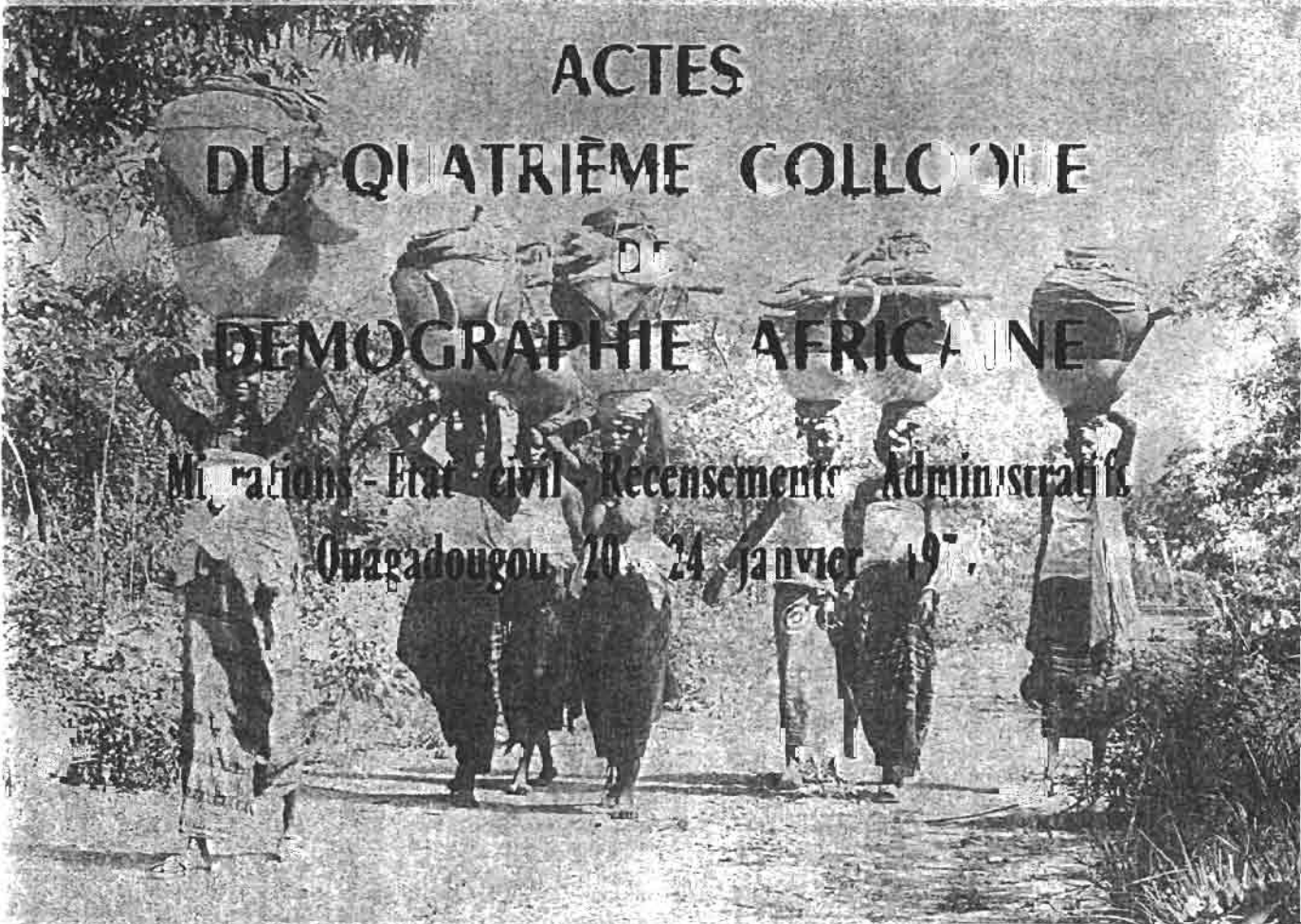
1. Numéro d'ordre.
2. Nom et prénoms
3. Relation avec le C.M.
4. Situation de résidence (P.A.V).
5. Sexe
6. Age
7. Situation matrimoniale
8. Lieu de naissance
9. Date d'arrivée
10. Dernière résidence ou résidence habituelle (V)
11. Nationalité
12. Religion
13. Langue paternelle
14. Sait lire et écrire
15. Dernière classe suivie
16. Profession
17. Statut
18. Observations

Encart « Résidents absents »

19. Numéro d'ordre
20. Numéro familial
21. Lieu de séjour
22. Date de départ
23. Motif du départ

III. Evénements survenus au cours des 12 derniers mois (...)

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE



ACTES
DU QUATRIÈME COLLOQUE
DE
DEMOGRAPHIE AFRICAINE

Migrations - Etat-civil - Recensements Administratifs
Ouagadougou, 20 - 24 janvier 1977

Centre de Recherche pour le Développement International, Ouagadougou
Institut de Démographie et de Recherches Démographiques, Ouagadougou
Groupe de travail II IED, l'INSEI, l'INSA, l'ISTOM, l'INSA
Organisation Commune Africaine et Malgache, Bangui

